

Règles budgétaires du programme de financement des infrastructures

FAITS SAILLANTS

1. Indexation des barèmes des enveloppes

Les barèmes des règles budgétaires (RB) du programme de financement des infrastructures (PFI) sont majorés de 3,43 % en 2024-2025.

2. Autres modifications

Le ministère de la Famille (Ministère) remplace graduellement le financement des projets PFI, financés actuellement par l'institution financière désignée, par un paiement comptant, et ce, à compter du 1^{er} avril 2024. Ces projets sont donc financés à même les fonds publics plutôt que par l'intermédiaire d'une institution financière. De ce fait, le Ministère utilise deux modes de financement, soit un financement via l'institution financière désignée et un paiement comptant.

Les RB ont été ajustées pour tenir compte de ce changement.

2.1 Versement initial

Le Ministère a remplacé l'avance de fonds pour l'embauche de professionnels, dont un chargé de projet, par un versement initial. Ainsi, le même montant dû selon les règles administratives est versé au compte bancaire dans lequel les centres de la petite enfance (CPE) reçoivent mensuellement leurs subventions de fonctionnement.

Au début du projet, soit à la suite de l'attribution de places au CPE par le Ministère, un versement initial pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ est versé au CPE selon le type de projet pour qu'il puisse en assumer les dépenses initiales, notamment les honoraires des principaux professionnels (chargé de projets, architectes, ingénieurs, etc.).

2.2 Transfert entre enveloppes

Aucun transfert n'est permis d'une enveloppe qui a été augmentée par une enveloppe spécifique exceptionnelle.

Par exemple, un CPE a bénéficié d'une enveloppe spécifique exceptionnelle de 100 000 \$ pour équilibrer son enveloppe achat construction de 500 000 \$. À la fin du projet, les dépenses réelles admissibles à l'enveloppe achat construction sont de 550 000 \$. L'enveloppe spécifique exceptionnelle est alors limitée au besoin réel de dépassement de 50 000 \$, et aucun transfert ne peut être fait de l'enveloppe achat construction à une autre enveloppe.